

Bureau EPS1
Pascale DIOT -
CPD EPS
Téléphone : 01.39.23.62.11 / 63.78
Télécopie 01.39.23.63.10
Mel. : ce.ia78.eps@ac-versailles.fr
Adresse postale :
BP 100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex



CIRCONSCRIPTION
RAMBOUILLET

PROJET SECURITE ROUTIERE et VELO ANNEE SCOLAIRE : septembre 2021
BASE COMMUNE pour toutes les écoles et enseignants souhaitant s'inscrire dans le projet

*POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT IMPLIQUANT LA PARTICIPATION
D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE*

TEXTES DE REFERENCE

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république
Décret N°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 ; BOEN N°17 du 23-4-2015)

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

B.O spécial N°2 du 26 mars 2015 consacré aux programmes d'enseignement de l'école maternelle
B.O. spécial N°11 du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège

INTERVENANTS EXTERIEURS

CIRC. N° 92-196 du 3 juillet 1992 en excluant le § II.2
Circulaire départementale du 4 novembre 2019
Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives
Circulaire interministérielle n°2017 – 116 du 6 octobre 2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

SORTIES SCOLAIRES

Circulaire N°99.136 du 23 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, modifiée par la circulaire N°2000-075 du 31 mai 2000 (relative au test nécessaire avant la pratique des sports nautiques)
Circulaire. N°2005-001 du 5 janvier 2005, parue au BOEN N°2 du 13 janvier 2005, relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.

CYCLISME SUR ROUTE

Charte départementale du 29 avril 2002

LE SAVOIR ROULER

En 2019 le Gouvernement a lancé le programme « **Savoir rouler à vélo** ». Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

ATTENTION :

Le projet de circonscription donne le cadre général dans lequel l'enseignant (*et l'intervenant quand il y en a un*) s'inscrit : organisation, encadrement, contenus d'enseignement, sécurité

▲: si l'enseignant organise des sorties hors de l'enceinte de l'école, il se doit d'appliquer la réglementation sur les sorties scolaires et la réglementation sur les intervenants bénévoles.

Lien netboard EPS <https://marie5.netboard.me/educationphysiq/?link=Fyeq5gpP-tCpAiyR0-o94TSQU9>

Vous avez un onglet spécifique SR et un autre onglet sur le « savoir rouler »

Si Sortie hors de l'enceinte de l'école

Pour toute sortie sur voie publique ou pleine nature : **renseigner la fiche école N°4** (site de la DSDEN)

Conformité avec les textes officiels et la charte vélo du 78

Projet à monter : Itinéraires à fournir à l'IEP, encadrement, agrément d'honorabilité, autorisation ou information ONF...

Encadrement : 1 adulte pour 6 élèves, afin que la sortie s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité, tout en permettant à l'élève d'être en autonomie et d'exercer sa responsabilité face aux décisions qu'il aura à prendre.

Réunion d'information auprès des bénévoles qui encadrent afin de rappeler toutes les consignes de sécurité

Modalités d'organisation :

- ⇒ L'enseignant est le responsable pédagogique.
- ⇒ Il est assisté par les parents agréés pour permettre d'avoir le taux d'encadrement réglementaire.

Réputation d'Agrément pour les personnes bénévoles bien en amont de la sortie.
(Décret N° 2017-766) fiche 1 site DSDEN

INTERVENANTS

CONVENTION N°		Année	Intervenant	N° d'agrément N° carte professionnelle	
Voir tableau des conventions pour les écoles rurales					
	COMMUNES	ECOLES		COMMUNES	ECOLES
	Auffargis	Auffargis		Grosrouvre	Grosrouvre
	Bazoches	Bazoches		Les Bréviaires	Les Bréviaires
	Emancé	Emancé		Mere	Mere
	Gazeran	Gazeran		Orcemont	Orcemont
	Gambais	Gambais		St Léger	St Léger
	Adainville	Adainville		Galluis	Galluis
	Raizeux	Raizeux		Orphin	Orphin
	Vieille Eglise	Vieille Eglise			

INTERVENANT(S) REMUNERE(S)			
Nom de l'intervenant	CARTE PROFESSIONNELLE	N° de la convention	Date de la convention
Ropars Nathalie	1609200781976ZMXX008D	Auffargis /Les Bréviaires : EPS-2020-0810G-012	2020
Poitou Isabelle	07817ED0018 JANVIER 2022	Méré : EPS-2020-0810G-009 Bazoches : EPS-2020-0810G-010 Gambais : EPS-2020-0810G-011	2020
Dubois David	07898ED0241 NOV 2024	Grosrouvre : EPS-2020-0810G-006	2020
Tricoire Guillaume	07806ED0269 NOV 2021	Orcemont / Emancé : PJJ Versailles EPS-2020-0810G-008	2020
Marioni Lynda	09499ED0099 19/09/26	Gazeran : EPS-2020-0810G-004	2020
Arnoult Cédric	07811ED0156 JUILLET 2021	Gazeran : EPS-2020-0810G-004	2020
Resnier Olivier	07806ED0068 SEP 2021	Saint-Léger : EPS-2020-0810G-007	2020
BE BENEVOLES			

Violleau Dominique	02815ED0067 07/11/2024	Orphin Raizeux Pas de convention car bénévole sur projet Tennis de table	SEPT 2021
Simar Vincent	09208ED0261 04/03/2025	Pas de convention car bénévole sur projet Tennis	SEPT 2021
Lesquelin Guillaume	07818ED0178 02/10/2023	Galluis : Pas de convention car bénévole sur projet JEUX SPORTIFS ET OPPOSITION	SEPT 2021
Rambouillet SR-2020-0810G-003 Sécurité routière		2020	RAZAFIMANDINBY THOMAS 1210280780810GXXM116D 07817ED0040 JANV 2022
			MARTY YVAIN 1010050780810GXXM235D ETAPS
		Liste des animateurs du SAJ	Agrément d'honorabilité par la ville de RAMBOUILLET

1°) ORGANISATION GENERALE

1. Sur proposition des enseignants qui intègrent le projet de circonscription à leur projet de classe et projet d'école.
2. Administratif : Renseigner la fiche 6

Ateliers Education à la route du CP au CM1, commune de RAMBOUILLET

Public	Ouvert aux classes de CP/CE1/CE2/CM1/ des écoles élémentaires de la ville de Rambouillet, sur la base du volontariat
UA	Unité d'apprentissage : CP CE1 CM1 CM2 4 séances faites avec un intervenant ETAPS EPS Pour l'Unité d'apprentissage : CE2 4 séances faites par 1 animateur du SAJ sous le pilotage d'un ETAPS Chaque groupe d'animateurs étudie un thème spécifique et prévoit les situations à proposer aux élèves avec un accompagnement par un ETAPS Savoir rouler individuellement 2 séances par un animateur Savoir rouler collectivement : 2 séances par un autre animateur
	Encadrement renforcé d'un adulte qualifié pour 6 élèves lors des sorties sur voie publique ou en pleine nature
Effectif	Groupe classe ou ½ groupe selon configuration des lieux et des emplois du temps Pour les classes à plusieurs niveaux : l'apprentissage étant trop hétérogène, la classe se placera dans le cadre des interventions en A2B : l'intervenant à charge d'un groupe ou d'un niveau, l'enseignant à charge du reste de la classe ou de l'autre niveau.
Durée	Intervention d'une heure.
Rôle	Co animation effective pour les classes d'un seul niveau. Situation A2B pour les classes multi niveaux.
Evaluation	Évaluation en fin de cycle menée par l'enseignant et l'intervenant. Pour les classes multi niveaux : l'enseignant sera informé régulièrement de la progression des élèves, l'évaluation finale se fera avec l'enseignant si possible.
CR	<i>Bilan envoyé aux enseignants début juin pour une synthèse et une régulation du projet</i>

Ateliers Education à la route pour les CM2 commune de RAMBOUILLET

Pour les sorties sur voie publique : l'enseignant renseigne la fiche école N°4 (site de la DSDEN) avec les itinéraires

Pour l'agrément des bénévoles : site « démarches simplifiées » + liste à donner à MC CINTRAT IEN

Co-animés avec les ETAPS du SAJ (les élèves de CM1/CM2 pourront être inclus si l'organisation de la prise en charge le permet.

Unité d'apprentissage :

Pour les CM1/CM2 et CM2 : 4 séances faites avec 1 ETAPS du SAJ .

1 séance dans l'enceinte de l'école pour vérifier l'aisance de l'élève

1 séance en pleine nature pour vérifier l'équilibre sur terrain instable

2 séances sur voie publique :

- **1 pour vérifier l'aisance de la pratique en centre-ville**
- **1 pour circuler vers le collège et la proximité du quartier de résidence de l'élève.**

Possibilité de passer le « savoir rouler » avec l'USEP

Encadrement renforcé d'un adulte qualifié pour 6 élèves lors des sorties sur voie publique :

1 ETAPS /1 E et 1 à 2 Animateurs du SAJ ou 1 à 2 parents

Demande d'agrément et Réunion d'information par les enseignants auprès des bénévoles qui encadrent afin de rappeler toutes les consignes de sécurité

Groupe classe ou ½ groupe selon configuration des lieux et des emplois du temps

Intervention d'une heure pour les séances dans l'enceinte de l'école.

Intervention plus longue pour les autres séances.

Co animation effective ou A2B pour les ateliers

Évaluation en fin de cycle menée par l'enseignant et les intervenants

Bilan envoyé aux enseignants début juin pour une synthèse et une régulation du projet.

Pour les communes RURALES

Ateliers Education à la route du CP au CM2,

Public	Ouvert aux classes sur la base du volontariat
UA	Unité d'apprentissage : Cycles de 4 à 8 séances
	Encadrement renforcé d'un adulte qualifié pour 6 élèves lors des sorties sur voie publique ou en pleine nature
Effectif	Groupe classe ou ½ groupe si la classe bénéficie d'un intervenant extérieur agréé Pour les classes à plusieurs niveaux : l'apprentissage étant trop hétérogène, la classe se placera dans le cadre des interventions en A2B , l'intervenant ayant en charge d'un groupe ou d'un niveau, l'enseignant à charge du reste de la classe ou de l'autre niveau.
Durée	Intervention d'une heure.
Rôle	Co animation effective pour les classes d'un seul niveau. Situation A2B pour les classes multi niveaux.
Evaluation	Évaluation en fin de cycle menée par l'enseignant et l'intervenant. Possibilité de passer le « savoir rouler » avec l'USEP Pour les classes multi niveaux : l'enseignant sera informé régulièrement de la progression des élèves, l'évaluation finale se fera avec l'enseignant si possible.
CR	<i>Bilan envoyé aux enseignants début juin pour une synthèse et une régulation du projet</i>

2°) ENCADREMENT

L'encadrement de la classe est assuré par l'enseignant et l'intervenant extérieur, et ou les intervenants bénévoles.
 Activité à encadrement renforcé : 1 adulte pour 6 en vélo, en sortie hors de l'enceinte de l'école.

REPARTITION DES TACHES

L'enseignant participe effectivement à l'enseignement.

 **Accueil**

1. Accueil du groupe classe sur le lieu de pratique, par l'enseignant (et l'éducateur sportif).
2. L'enseignant veille à respecter l'heure de prise en charge afin de permettre une séance pleine et entière.
3. L'enseignant signalera à l'éducateur sportif concerné, les élèves ayant des difficultés particulières, les enfants en projet d'intégration ou les enfants en projet d'accueil individualisé. L'objectif est d'être au plus près des besoins spécifiques des élèves.

 **Appel**

Il est fait par l'enseignant en amont de la prise en charge.

 **Fin de séance**

Retour groupé en classe sous la responsabilité de l'enseignant.

 **Organisation des déplacements ponctuels**

Le déplacement sur le lieu de pratique se fait sous la responsabilité de l'enseignant

1. Tout déplacement d'un enfant en dehors du cadre du projet, doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'Educateur sportif et de l'enseignant.
2. L'enfant doit leur signaler son retour.

- **Non venue d'une classe : pour RAMBOUILLET**

Les sorties et autres projets doivent s'envisager en dehors des créneaux de prise en charge.

Si pour une raison majeure, la séance doit être annulée, prévenir l'ETAPS, le plus tôt possible. Une séance de rattrapage pourra être envisagée si le planning de l'ETAPS le permet.

Coordonnées ETAPS

Yvain Marty 06 82 36 13 16 / yvain.marty @ rambouillet.fr

Thomas Razafimandimby 06 30 12 91 05 / thomas.razafimandimby @ rambouillet.fr

- **En cas d'absence de l'intervenant :**

La séance est annulée et reportée si son planning lui permet.

- **Remplacement de l'enseignant absent :**

En cas d'absence de l'enseignant de la classe, l'enseignant chargé du remplacement (personnel ZIL ou échange de service) est informé du projet.

C'est pourquoi le présent document doit être disponible dans le cahier-journal, ou affiché sur le panneau réglementaire de la classe afin que le remplaçant prenne connaissance des modalités de prise en charge et de sécurité.

3°) ORGANISATION DES SEANCES

Pour les classes de RAMBOUILLET du CP au CM1 dans l'enceinte de l'école ou du gymnase

Séance 1	2	3	4
Ateliers mis en œuvre avec l'enseignant			

- **Séance d'évaluation :**

Une évaluation est proposée en fin de cycle d'enseignement avec le support d'une fiche spécifique C2 ou C3, comportant quelques items, afin de mesurer les progrès de l'élève.

Il est important d'insister **avec l'élève**, sur les progrès opérés entre le début et la fin du cycle.

Pour les classes de RAMBOUILLET**Pour les CE2**

Séance 1	2	3	4
1 animateur du SAJ sur Rouler individuellement : <i>Maitrise du vélo</i> <i>Maniabilité</i>		1 animateur du SAJ sur Roulet collectivement <i>Répondre à des consignes pour</i> <i>rouler en groupe</i>	

Pour les CM2

Séance 1	2	3 et 4
Ateliers mis en œuvre avec l'enseignant et l'encadrement DEJ , dans l'enceinte de l'école	Ateliers sur terrain pleine nature, à proximité de l'école, ou CL de Château d'eau avec l'enseignant et l'encadrement DEJ	Trajet école/ collège sur voie publique. Taux d'encadrement respecté avec : Enseignants /Parents si possible / Encadrement DEJ : en supp

Pour les classes d'écoles rurales

Nombre de séances à prévoir en fonction des possibilités d'encadrement

Par exemple :

Dans l'enceinte de l'école :

Séances 1 / 2	3/4	5/6	7/8
Ateliers mis en œuvre par l'enseignant			

A proximité, En pleine nature et / ou Sur voie publique :

Séances 1/2	3/4	5/6	7/8
Ateliers mis en œuvre par l'enseignant dans l'enceinte de l'école	Ateliers sur terrain pleine nature, à proximité de l'école, avec l'enseignant et encadrement bénévole	Trajet sur voie publique. Taux d'encadrement respecté avec : Enseignants /encadrement bénévole.	

Exemple de projet possible :

Pour construire et finaliser le travail sur l'Attestation de Première Education à la Route, l'enseignant peut envisager :

- Un travail dans l'enceinte de l'école
- Un circuit à proximité de l'école
- Un trajet sur piste cyclable et / ou sur voie publique.

Matériel : En fonction du matériel de l'école : panneaux, casques....

Les vélos sont à demander aux familles (vélo en état de bon fonctionnement).

4°) SECURITEEn amont d'une sortie :

☑ L'enseignant revoit avec les élèves la signalisation notamment la plus usuelle afin de permettre une réactivation des connaissances. *Feu tricolore, stop, priorité à droite, rond-point, changement de direction....*

☒ L'enseignant reprend la problématique de la priorité à droite, de la priorité sur rond-point et rappelle les attitudes et comportements à opérer sur voie publique.

☒ L'enseignant veille avec l'élève et la participation des parents, à une vérification des vélos des enfants.

➔ L'enseignant vérifie être dans le cadre du dispositif départemental de gestion des projets de co-intervention et d'agrément des intervenants extérieurs en Education physique et sportive (EPS) et de la Charte 78. (Documents sur le site de la DSDEN 78)

➔ L'enseignant organise l'entrevue avec les adultes encadrants pour leur signifier leur rôle et mission.

Par ailleurs l'enseignant vérifie son « kit de sortie »:

- Fiche individuelle des élèves
- Sifflet
- Téléphone ou autre moyen de joindre les secours ou l'école
- Trousse 1eres urgence
- Liste des N° de téléphone utiles
- ...

PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT Voir avec l'intervenant pour assurer les différentes tâches : ➔

- Alerter le 15. En attendant les secours
- Rester avec le blessé, protéger et réconforter
- Regrouper les enfants, les diriger vers une zone protégée.
- Téléphoner au directeur de l'école, il verra avec l'enseignant pour prévenir les parents et l'IEN de la circonscription
- Rejoindre l'école dès que possible avec le groupe-classe.